



## Mon compagnon peut il adopter mon fils ss l'accord du vraie pere?

Par **naniefirst**, le **14/09/2009** à **17:57**

Bonjour,

Je suis mere d'un petit garcon de 3ans et demi qui ne connait pas son pere biologique et qui considere mon compagnon comme son pere.

Peut-il reconnaitre mon fils ou l'adopter sans l'accord du pere biologique ?

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **15:44**

Il me semble que l'adoption par le "beau-père" ne pourrait se faire que si l'enfant n'était pas reconnu par son père.

Cordialement.

Par **Laure11**, le **27/01/2010** à **18:06**

Bonjour,

Si le père biologique a reconnu l'enfant, et dans la mesure où l'enfant est mineur, oui, il faut l'accord du père naturel pour une adoption simple.

*[citation]Lorsque l'adopté est l'enfant du conjoint, une adoption simple est possible, même si la filiation de l'enfant est légalement établie à l'égard de ses deux parents. Dans ce cas, le consentement de l'autre parent que le conjoint est requis lorsque l'enfant à adopter est mineur.*

*[/citation]*

Cordialement.